

ADHÉSION 2021

VALIDITÉ DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

FLEURISTES FRANCILIENS
Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France
et Fédération Française des Artisans Fleuristes

MAGASIN PRINCIPAL

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

N° SIRET _____ CODE APE _____

Nombre de salariés
CDD CDI apprentis

CHEF D'ENTREPRISE

Nom _____ Prénom _____

Fixe _____ Mobile _____

Mail _____

TYPE D'ENTREPRISE

- ENT IND
 AUTRE

Adhésion 2021 :

Tarif par entreprise - raison sociale 95 €
Pour toute raison sociale différente 95 €

Vous êtes Maître d'Apprentissage à l'École des Fleuristes de Paris pour l'année scolaire 2020/2021 00 €
(Votre adhésion est déjà comptabilisée dans le cadre du contrat d'apprentissage établi avec l'École des Fleuristes de Paris.
Vous devez uniquement renvoyer ce bulletin d'adhésion sans règlement)

Montant TOTAL de l'adhésion 2021 :

- Règlement par chèque à l'ordre de la **CSFIF**
- Règlement par virement (indiquer en motif : Adhésion 2021 « votre raison sociale »)

RIB : IBAN FR76 1010 7001 7900 1120 3165 145

Domiciliation : BRED PARIS NIEL

Code BIC : BREDFRPPXXX

- J'accepte de recevoir la Newsletter et les informations spéciales de la CSFIF
 Je n'accepte pas de recevoir la Newsletter et les informations spéciales de la CSFIF

Date _____ Signature _____



*L'Adhésion est au tarif unique de 95 € par magasin-raison sociale francilien.
Elle inclut sans distinction soit l'adhésion à la Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France et automatiquement l'adhésion à la Fédération Française des Artisans Fleuristes soit uniquement l'adhésion à la Chambre syndicale (si vous êtes déjà adhérent à la FFAF et/ou fleuriste Interflora).

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES ARTISANS
FLEURISTES



**Votre adhésion à la Chambre Syndicale des Fleuristes
d'Île-de-France et la Fédération Française des Artisans Fleuristes :
un engagement militant et responsable**

La Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France (CSFIF) est l'organisme professionnel représentatif des Fleuristes d'Île-de-France.

Grâce à son école " **L'École des Fleuristes de Paris** ", principale école de la profession, elle forme les salariés de demain en préparant aux diplômes de **CAP, Brevet professionnel** et **Brevet de Maîtrise**. Elle accompagne également les adultes en **reconversion professionnelle** et assiste les entreprises dans les processus de recrutement.

Par ses **actions de terrain**, elle répond aux problématiques locales et défend les intérêts des Artisans fleuristes de la région auprès des autorités compétentes.

Elle communique sur les dernières tendances et les nouvelles habitudes de consommation.

Elle organise divers événements régionaux, dont la **Coupe des Fleuristes d'Île de France** pour promouvoir et faire rayonner la profession.

Elle vous permet de bénéficier d'avantages exclusivement dédiés aux adhérents :

Elle met à votre disposition un interlocuteur unique pour répondre à vos questions et accueille les acteurs de la profession sur son espace dédié, Pavillon C1 du Marché de Rungis lors de rendez-vous mensuels.

Des offres, invitations et remises auprès de nos partenaires.

Sur son site internet, à l'aide des codes d'accès qui vous seront remis, elle vous permet d'accéder à la rubrique "**Emploi**" pour diffuser vos offres, à la CVthèque pour recruter du personnel qualifié et à la rubrique d'informations pratiques dédiée.

Vous recevez également la Newsletter mensuelle et les éditions spéciales.

La Chambre syndicale des Fleuristes d'Île-de-France est membre de la Fédération Française des artisans fleuristes (FFAF), laquelle intervient dans tous ses champs de compétence :

Négociation avec les partenaires sociaux de la convention collective, de la grille des salaires

Défense de la gestion des fonds collectés pour la formation

Actions en faveur des Artisans Fleuristes (TVA, retraite, prévoyance, etc.)

Représentativité des Artisans Fleuristes (protection de l'image, informations, communications et promotion de la profession)

Organisation des concours nationaux (Coupe de France, Oscar, MOF, MAF, Olympiades des métiers, Pétale d'or)